

PREFECTURE du TERRITOIRE de BELFORT

2 8 OCT. 2020

- Service Courrier -

### Comité Syndical du 27 octobre 2020

### **DÉLIBÉRATION N°2020-2-1**

### Installation du Comité syndical

L'an deux mille vingt, le 27 octobre à 17 heures, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

| Membres actifs :                           | 23     | Votants :                     | 16        |
|--|--------|-------------------------------|-----------|
| Titulaires présents :                      | 12     | Voix pour :                   | 16        |
| Suppléant(s) présent (s) :<br>Pouvoir(s) : | 3<br>1 | Voix contre :<br>Abstention : | 0         |
| Date de convocation : 19/10,               | /2020  | Date d'affichage : 27         | //10/2020 |

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

#### **Membres Titulaires:**

GBCA: M. Jean-Marie HERZOG - M. Thierry BESANÇON - M. Jean-Pierre CNUDDE - M. Thierry PATTE - Mme Françoise RAVEY - M. Alain SALOMON - Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI

CCST: M. Jean-Louis HOTTLET - M. Fabrice PETITJEAN - M. Jean-Michel TALON

CCVS: M. Rémy BEGUE - M. Christian CANAL

#### Membres suppléants :

GBCA: M. Sylvain RONZANI / CCST: M. Gilles COURGEY / CCVS: M. Arnaud DOYEN

Mme Christine BAINIER donne pouvoir à M. Thierry BESANÇON

#### **ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS**

#### **Membres Titulaires:**

GBCA: Mme Christine BAINIER - M. Bastien FAUDOT - M. Bernard GUERRE-GENTON - M. Roger LAUQUIN - M. Jean-Claude MOUGIN - Mme Zoé RUNDSTADLER

**CCST**: M. Patrice **DUMORTIER** – Mme Sophie **GUYON** CCVS: M. Serge MARLOT - M. Guillaume SIMONIN

#### **ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M. Bruno VIDALIE, AUTB - Mme Anne-Sophie PEUREUX, AUTB

Le doyen de l'assemblée, M. Jean-Pierre CNUDDE présente le rapport d'installation du nouveau comité syndical et préside l'élection du président et vice-président.

#### 1- Composition du Syndicat Mixte

Le syndicat mixte en charge de l'élaboration, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été créé par l'arrêté préfectoral n°2335 en date du 27 décembre 2001.

Cet arrêté a fait l'objet de plusieurs modifications, par cinq arrêtés préfectoraux en date des 20 janvier 2003, 6 janvier 2005, 11 juin 2013, 22 juillet 2014 et 15 novembre 2017, suite à des regroupements de communes au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et à l'obligation légale pour le comité de devenir un syndicat mixte « fermé », c'est-à-dire, composé de communes et d'EPCI.

Le comité syndical regroupe actuellement des représentants élus des 3 EPCI du Territoire de Belfort : GBCA, CCST et CCVS

Le comité syndical se compose de 23 délégués, qui se répartissent de la façon suivante :

# Grand Belfort (GBCA) : 13 délégués

| Sébastien VIVOT<br>ean-Paul MORGEN<br>re-Jérôme COLLARD   |
|---|
| Éric KOEBERLÉ Tony KNEIP exandre MANCANET arie-Paule MERLET rance BONNANS-WEBER Jacques BONIN Pierre CARLES Sylvain RONZANI Alain FOUSSERET |
| 16  |

#### Communauté de Communes du Sud-Territoire (CCST) : 6 délégués

| Titulaires  | Suppléants  |  |
|---|---|--|
| Patrice DUMORTIER<br>Sophie GUYON<br>Jean-Louis HOTTLET<br>Sandrine LARCHER<br>Fabrice PETITJEAN<br>Jean-Michel TALON | Jacques ALEXANDRE Gilles COURGEY Gérard FESSELET Thierry MARCJAN Robert NATALE Virginie REY |  |

### Communauté de Communes des Vosges du Sud (CCVS) : 4 délégués

| Titulaires   | Suppléants                                |  |
|--|---|--|
| Rémy BEGUE<br>Christian CANAL<br>Serge MARLOT<br>Guillaume SIMONIN | Fabien CANAL<br>Arnaud DOYEN<br>Éric HOTZ |  |

Le président est l'exécutif du syndicat : il prépare et exécute les délibérations du syndicat et est chargé de son administration. Il est l'ordonnateur de ses dépenses et il prescrit l'exécution de ses recettes.

Il le représente en justice.

Le président fait le bilan des activités et expose le programme de travail ; il rend compte de la gestion financière et du suivi budgétaire.

#### 2- Élection du président

L'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : l'élection doit se dérouler au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur Jean-Marie HERZOG présente sa candidature à la fonction de président. Il est procédé au vote.

Monsieur Jean-Marie HERZOG est élu Président, à l'unanimité, du Syndicat Mixte du SCoT

#### 3- Élection d'un(e) Vice-Président(e)

Madame Françoise RAVEY présente sa candidature à la fonction de vice-présidente. Il est procédé au vote.

Madame Françoise RAVEY est élue, à l'unanimité, Vice-Présidente du Syndicat Mixte du SCoT.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE après dépôt en Préfecture Pour extrait certifié conforme

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège du Syndicat mixte du SCoT durant un mois.

Belfort, le 28 octobre 2020

Le Président, Jean-Marie HERZOG.

> PREFECTURE du TERRITOIRE de BELFORT

> > 2 8 OCT. 2020

- Service Courrier -



2 8 OCT. 2020

- Service Courrier -

### Comité Syndical du 27 octobre 2020

### **DÉLIBÉRATION N°2020-2-2**

### Fonctionnement du Syndicat Mixte

L'an deux mille vingt, le 27 octobre à 17 heures, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

| Membres actifs :            | 23    | Votants :             | 17        |
|-----------------------------|-------|-----------------------|-----------|
| Titulaires présents :       | 13    | Voix pour :           | 17        |
| Suppléant(s) présent (s) :  | 3     | Voix contre:          | 0         |
| Pouvoir(s):                 | 1     | Abstention:           | 0         |
| Date de convocation : 19/10 | /2020 | Date d'affichage : 27 | //10/2020 |

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

#### **Membres Titulaires:**

<u>GBCA</u>: M. Jean-Marie **HERZOG** – M. Thierry **BESANÇON** – M. Jean-Pierre **CNUDDE** – M. Thierry **PATTE** – Mme Françoise **RAVEY** – M. Alain **SALOMON** – Mme Mélanie **WELKLEN-HAOATAI** 

<u>CCST</u>: M. Jean-Louis **HOTTLET** – Mme Sandrine **LARCHER** – M. Fabrice **PETITJEAN** – M. Jean-Michel **TALON** 

CCVS: M. Rémy BEGUE - M. Christian CANAL

#### Membres suppléants :

GBCA: M. Sylvain RONZANI / CCST: M. Gilles COURGEY / CCVS: M. Arnaud DOYEN

#### Pouvoir(s)

Mme Christine BAINIER donne pouvoir à M. Thierry BESANÇON

#### **ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS**

#### **Membres Titulaires:**

<u>GBCA</u>: Mme Christine **BAINIER** – M. Bastien **FAUDOT** – M. Bernard **GUERRE-GENTON** – M. Roger **LAUQUIN** – M. Jean-Claude **MOUGIN** – Mme Zoé **RUNDSTADLER** 

CCST: M. Patrice **DUMORTIER** – Mme Sophie **GUYON** CCVS: M. Serge **MARLOT** – M. Guillaume **SIMONIN** 

#### **ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M. Bruno VIDALIE, AUTB - Mme Anne-Sophie PEUREUX, AUTB

#### Le Comité Syndical

Depuis le 4 mai 2014, date d'entrée en vigueur du SCoT du Territoire de Belfort, le syndicat mixte peut notamment se réunir pour échanger et/ou décider sur les sujets suivants :

- les décisions relatives à l'administration et aux questions financières,
- le suivi et la gestion du SCoT,
- la mise en place et le suivi des observatoires,
- les avis sur les documents d'urbanisme locaux [PLU, PLUi, SCoT, SRADDET, les documents de planification supérieurs et les documents sectoriels (PLH)],
- des questions diverses relatives à l'aménagement du territoire.

#### Communication avec les membres du Comité Syndical

Les convocations et toutes autres communications se font par mail, toutefois, si cela est demandé elles peuvent se faire par courrier. Il sera demandé à chaque représentant de transmettre les adresses postales et électroniques utiles à la transmission des documents.

#### Le bureau

Le comité syndical peut déléguer au bureau et/ou au président tous les pouvoirs d'administration et de gestion par une délégation spéciale ou permanente, dont il fixe les limites, à l'exception :

- du vote du budget,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractères budgétaires prise à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat,
- de l'adhésion du Syndicat à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion obligatoire, le bureau et/ou le Président rendent compte au comité syndical de leurs travaux ».

Le comité syndical adopte à l'unanimité, le principe de convoquer et de transmettre des documents par mails.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE après dépôt en Préfecture Pour extrait certifié conforme

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège du Syndicat mixte du SCoT durant un mois.

Belfort, le 28 octobre 2020

Le Président, Jean-Marie HERZOG.

PREFECTURE du TERRITOIRE de BELFORT

2 8 OCT. 2020

- Service Courrier

IH)



PREFECTURE du TERRITOIRE de BELFORT

2 8 OCT. 2020

- Service Courrier -

### Comité Syndical du 27 octobre 2020

### **DÉLIBÉRATION N°2020-2-3**

#### Représentation du SM SCoT dans diverses structures extérieures

L'an deux mille vingt, le 27 octobre à 17 heures, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

| Membres actifs :                 | 23 | Votants :                     | 17 |
|----------------------------------|----|-------------------------------|----|
| Titulaires présents :            | 13 | Voix pour :                   | 17 |
| Suppléant(s) présent (s) :       | 3  | Voix contre :                 | 0  |
| Pouvoir(s):                      | 1  | Abstention:                   | Ö  |
| Date de convocation : 19/10/2020 |    | Date d'affichage : 27/10/2020 |    |

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

#### **Membres Titulaires:**

GBCA: M. Jean-Marie HERZOG - M. Thierry BESANÇON - M. Jean-Pierre CNUDDE - M. Thierry PATTE - Mme Françoise RAVEY - M. Alain SALOMON - Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI

CCST: M. Jean-Louis HOTTLET - Mme Sandrine LARCHER - M. Fabrice PETITJEAN - M. Jean-Michel

CCVS: M. Rémy BEGUE - M. Christian CANAL

#### Membres suppléants :

GBCA: M. Sylvain RONZANI / CCST: M. Gilles COURGEY / CCVS: M. Arnaud DOYEN

#### Pouvoir(s):

Mme Christine BAINIER donne pouvoir à M. Thierry BESANÇON

#### **ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS**

#### **Membres Titulaires:**

GBCA: Mme Christine BAINIER - M. Bastien FAUDOT - M. Bernard GUERRE-GENTON - M. Roger

LAUQUIN - M. Jean-Claude MOUGIN - Mme Zoé RUNDSTADLER CCST: M. Patrice DUMORTIER - Mme Sophie GUYON

CCVS: M. Serge MARLOT - M. Guillaume SIMONIN

#### **ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M. Bruno VIDALIE, AUTB - Mme Anne-Sophie PEUREUX, AUTB

Le président du SM SCoT siège de droit dans certaines commissions.

Il est possible cependant de désigner en tant que de besoin des représentants ou suppléants pour le suivi de ces commissions.

## 1. Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

Cette commission a remplacé la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) suite à la promulgation de la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Agroalimentaire et la Forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014 et à l'entrée en vigueur de son décret d'application le 9 juin 2015.

L'arrêté préfectoral portant création et composition de la CDPENAF dans le département du Territoire de Belfort est paru le 18 novembre 2015. Il a été modifié plusieurs fois les 3 juin 2006 et 21 mai 2019.

#### Composition

La CDPENAF est présidée par le préfet, qui peut se faire représenter par le Directeur Départemental des Territoires ou l'un de ses collaborateurs.

Le président du SMSCoT <u>ou son représentant</u> siège à cette commission aux côtés notamment du président du Conseil Départemental, du président de la Chambre d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort, et des autres représentants du monde agricole, forestier, des chasseurs, de la LPO et autres associations de défense de l'environnement, etc... .

#### Rôle

La CDPENAF peut être consultée sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole, et elle doit être obligatoirement consultée sur certaines procédures (SCoT, PLU, carte communale) et autorisations d'urbanisme.

La loi exige également un avis systématique de la CDPENAF sur les STECAL<sup>1</sup> (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées).

La CDPENAF donne des avis simples ou conformes selon les cas (voir tableau joint).

Les avis de la CDPENAF jouent un rôle pédagogique, d'éclairage, d'orientation et de conseil auprès des élus territoriaux. Elle peut préconiser la mise en œuvre d'outils spécifiques pour la protection du foncier agricole.

Elle se réunit environ tous les mois (sauf circonstances exceptionnelles).

## 2. Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Territoire de Belfort CDNPS)

Cette commission concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

Elle se compose de cinq formations spécialisées :

- La formation des carrières,
- Des sites et paysages,
- De la faune sauvage captive,
- De la publicité
- Et de la nature.

<sup>1</sup> Secteurs délimités au sein des zones A et N des PLU et au sein desquelles certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire.

Conformément aux arrêtés préfectoraux n° 2013-0002 du 11 janvier 2013, n° 90-2019-03-25-002 du 25 mars 2019 et n° 90-2020-06-18-001 du 18 juin 2020 :

- Formation spécialisée dites « des sites et paysages »
   Un représentant du SM SCoT siège au sein du 4<sup>ème</sup> collège (personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement).
  - Désignation d'un titulaire et d'un suppléant.
- Formations spécialisées dite « de la publicité » et « des carrières »

  Un représentant du SM SCoT siège au 3<sup>ème</sup> collège (personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie.
  - Désignation d'un titulaire et d'un suppléant.

#### 3. Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

Elle délivre les autorisations d'exploitation commerciale. Le secrétariat est assuré par les services de la préfecture de département.

La CDAC est composée de :

- 7 élus locaux, dont le maire de la commune d'implantation ;
- 4 personnalités qualifiées en matière de consommation et de protection des consommateurs, de développement durable et d'aménagement du territoire ;
- 3 personnalités qualifiées représentant le tissu économique, désignées par les 3 chambres consulaires.

Le président du SM SCoT appartient au collège des 7 élus.

Il ne peut se faire représenter par un élu de la commune d'implantation, ni par un élu de la commune la plus peuplée de l'arrondissement.

#### DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SCOT

#### 1. CDPENAF:

Monsieur Jean-Michel TALON assistera si besoin le Président du SCoT.

#### 2. CDNPS:

au sein du 4<sup>ème</sup> collège :

Titulaire:

Monsieur Sylvain RONZANI

Suppléante :

Madame Françoise RAVEY

au sein du 3<sup>ème</sup> collège :

Titulaire:

Monsieur Jean-Pierre CNUDDE

Suppléant :

Monsieur Alain SALOMON

Après appel à candidature, l'ensemble de ces désignations a été adopté à l'unanimité.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE après dépôt en Préfecture Pour extrait certifié conforme

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège du Syndicat mixte du SCoT durant un mois.

Belfort, le 28 octobre 2020

Le Président, Jean-Marie HERZOG. PREFECTURE du TERRITOIRE de BELFORT

2 8 OCT. 2020

- Service Courrier -

iA7